

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Bilan Voyage Paris LS 1

Le voyage a été annulé en raison du mouvement de Grève à la SNCF.

Les sommes ont été remboursées par les prestataires sauf l'hébergement au regard du délai.

Le conseil d'administration adopte le bilan du voyage et met à la charge de l'établissement les frais d'hébergement payés, part élève et part accompagnateur.

En conséquence, les étudiants seront remboursés.

Ci-joint le bilan financier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_58_0380027Y_230614152425

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Bilan Voyage Paris L

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 58

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPS Contrat de maintenance préventive des équipements de musculation

Le conseil d'administration autorise la signature du contrat de maintenance préventive des équipements de musculation entre le lycée CHAMPOLLION et la société MULTI FORM (cf le contrat joint).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_59_0380027Y_230614152357

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés EPS Contrat de maint

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 59

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Droit applicable : Le règlement des litiges éventuels est du ressort exclusif du Tribunal Administratif territorialement compétent.

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/05/2023
Réuni le : 05/06/2023
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

EPS Cession d'équipements de musculation de l'Association Sportive au lycée Champollion
Le conseil d'administration autorise le don de l'AS relatif à 3 équipements sportifs de musculation (cf courrier du Président de l'AS pris après autorisation de l'Assemblée générale de l'AS du 21 février 2023 et état joint).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à FRANCFORT , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage Francfort - Projet 100 ans Cinéma Jeunesse - modifie l'acte 32 du conseil d'administration du 08/11/2022

Le conseil d'administration autorise :

- fixe la contribution financière des élèves qui se déplacent à 151 €.

La part accompagnateur notamment est prise en charge par l'établissement et d'autres financements.

- accepte l'ensemble des cofinancements du voyage

Ci-joint le projet de budget du voyage modifié.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_62_0380027Y_230614152524

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Voyage Francfort - P

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 62

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/05/2023
Réuni le : 05/06/2023
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention mon Ciné
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention tripartite. Cf la convention jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_64_0380027Y_230614152445

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention mon Ciné

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 64

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Chauffage urbain Police d'abonnement

Le conseil d'administration autorise la signature de la police d'abonnement avec La Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération grenobloise (CCIAG). Cf police d'abonnement joint).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_66_0380027Y_230614152241

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Chauffage urbain Pol

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 66

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/05/2023
Réuni le : 05/06/2023
Sous la présidence de : Manuel Neves
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention UT4M
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association UT4M. Cf convention jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_67_0380027Y_230614152159

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Convention UT4M

Le

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 67

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif nuitée

Le conseil d'administration fixe un tarif de 15 € pour la location à la nuitée d'une chambre meublée avec douche et toilettes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 69
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VILLARD DE LANS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Villard deLans LSUP1

Le conseil d'administration autorise :

- la programmation et le budget du voyage (stage d'intégration) à Villard de Lans du 6 et 7 septembre 2023,
- fixe la contribution financière des familles à 81 €,

La part accompagnateur est prise en charge par l'établissement.

Ci-joint le projet pédagogique et le budget

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats nécessaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_69_0380027Y_230614152223

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Villard deLans LSUP1

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 69

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VILLARD DE LANS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Villard deLans LSUP2

Le conseil d'administration autorise :

- la programmation et le budget du voyage (stage d'intégration) à Villard de Lans (PT) du 11 et 12 septembre 2023,
- fixe la contribution financière des familles à 72 €,

La part accompagnateur est prise en charge par l'établissement.

Ci-joint le projet pédagogique et le budget

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats nécessaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_70_0380027Y_230614152113

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Villard deLans LSUP2

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 70

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ALPES D'HUEZ , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Sortie Alpes d'Huez Géologie SPE BIOVoyage . Géologie Sup Bio 1 le 18 ou 25 septembre 2022

La participation des familles est fixée à 0.00 € .

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions nécessaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20222023_71_0380027Y_230614152559

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Sortie Alpes d'Huez

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 71

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 72
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ALPES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Voyage Géologie Alpes - Classes SupBio2

Le conseil d'administration autorise :

- la programmation et le budget du voyage Géologie - Alpes 2023,

- fixe la contribution financière des familles à 70.50 €,

La part accompagnateur est prise en charge par l'établissement.

Projet pédagogique et Budget ci-joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_72_0380027Y_230614152543

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Voyage Géologie Alpe

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 72

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Eaux de Grenoble Police d'abonnement

Le conseil d'administration autorise la signature de la police d'abonnement avec les Eaux de Grenoble Cf règlement d'abonnement joint et grille des tarifs 2023).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20222023_74_0380027Y_230614152301

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Eaux de Grenoble Pol

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL CHAMPOLLION-0380027Y

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 74

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

0380027Y
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL CHAMPOLLION
1 COURS LAFONTAINE
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476855959

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Mise au rebut de matériels informatiques USE

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/05/2023

Réuni le : 05/06/2023

Sous la présidence de : Manuel Neves

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mise au rebut de matériels informatiques USE

Le conseil d'administration autorise la mise au rebut de matériels informatiques USE selon la liste détaillée jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0